



EGC IMMO franchisé **LAFORÊT**
SAS au capital de 5 000 € - RCS METZ TI 840 087 605
Siège social : 53 rue Clémenceau 57360 Amnéville Les Thermes
Tél : 03 87 77 70 63 - E-mail : amneville@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR0840087605 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n°CPI 5701 2018 000 035 091 délivrée(s) par la CCI de la Moselle, 10/12 avenue Foch 57016 Metz – Activité(s) : Transaction - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 02/06/2020

Honoraires de transaction (*hors cas particulier* - voir ci-dessous*)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 € à 50 000 €	Rémunération forfaitaire de 5000 €
De 50 001 € à 100 000 €	Jusqu'à 8%
De 100 001 € à 200 000 €	Jusqu'à 7%
De 200 001 € à 300 000 €	Jusqu'à 6%
A partir de 300 001 €	Jusqu'à 5%

Vente neuf en VEFA *	Jusqu'à 5%
----------------------	------------

* Vente en état futur d'achèvement.

Avis de valeur *	200 €
------------------	-------

* Un avis de valeur de constitue pas une expertise.

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

*** Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 02/06/2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 5 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 5 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 75 € TTC

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.

Honoraires pour les locaux commerciaux : 25% du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.

